

Procès-verbal de l'Assemblée générale du 21 février 2008

Plus d'une centaine de membres ont participé à cette Assemblée. Ouverte par son président, elle a adopté sans discussion le projet d'ordre du jour et le procès-verbal de l'Assemblée générale de 2007.

Elle a ensuite entendu une allocution de Monsieur Hans Beck, vice-Recteur de l'Université de Neuchâtel. Monsieur Beck a apporté un message de bienvenue de la part du Rectorat, qui voit dans notre Association un élément important du soutien dont l'Université a besoin de la part de ses anciens étudiants. Il a également donné des précisions sur la situation actuelle du Rectorat. Le Recteur *ad interim*, Monsieur Jean-Pierre Derendinger, n'a pas été candidat à sa propre succession et c'est Madame Martine Rahier, professeure d'économie animale et d'entomologie et vice-directrice de l'Institut de biologie, qui a été nommée à ce poste. Elle prendra sa fonction cet été.

Monsieur Piermarco Zen-Ruffinen, nouveau Doyen de la Faculté de droit, a ensuite apporté son message de soutien et de sympathie à notre Association, les relations entre le Décanat et celle-ci restant excellentes. Il a notamment donné des explications sur les évolutions au sein de la Faculté, insistant sur la compétition qui existe actuellement entre les différentes Universités et sur l'importance non seulement de viser à l'excellence dans le domaine académique, mais aussi de promouvoir la Faculté, comme d'ailleurs l'ensemble de l'Université.

Deux membres de l'Association neuchâteloise des Etudiants en droit (ANED) ont ensuite présenté leur Association et ses activités, démontrant le dynamisme de l'équipe en place actuellement. Ce fut aussi l'occasion de rappeler que le soutien aux étudiants est un des buts de notre Association.

Le président a présenté son rapport. L'Association se porte bien. Elle compte à ce jour 458 membres, même si le taux d'adhésion des nouveaux diplômés est encore bas et qu'il nous faut continuer à réfléchir à la meilleure manière de rendre l'Association plus attractive pour ces jeunes diplômés, pas encore attirés par les réunions « d'anciens combattants ». Notre Association reste bien sûr disposée à soutenir des activités de la Faculté, dans la mesure de ses moyens et selon les vœux exprimés par celle-ci. Ce soutien se manifeste à ce stade concrètement par une contribution financière apportée au séminaire annuellement organisé à Strasbourg, qui rencontre beaucoup de succès auprès des étudiants et pour lequel le comité a décidé de prendre un engagement pour cette année et les deux suivantes, soit jusqu'à la fin de son mandat. D'autres propositions de soutien sont actuellement en cours d'examen et l'Association reste ouverte à toute demande. Ce soutien se manifeste aussi à travers le prix attribué chaque année par notre Association au meilleur travail de diplôme de la Faculté, sur recommandation de la Faculté. En ce qui concerne les activités organisées par le Comité lui-même, on rappellera que les actes du Colloque organisé en 2005 sur le thème « Quel droit international pour le 21^e siècle » sont enfin sortis de presse, en décembre 2007, comme il l'a déjà été annoncé à tous les membres. L'organisation du colloque mis sur pied par le comité à l'occasion du 250^e anniversaire de « Le droit des gens... », l'ouvrage majeur du grand juriste neuchâtelois Emer de Vattel, progresse selon le calendrier prévu. Ce colloque, qui se tiendra le 21 juin et dont les membres de l'Association ont déjà reçu le programme provisoire, s'annonce bien, les intervenants pressentis, venant de tous horizons, ayant confirmé leur participation. Les membres de l'Association sont bien sûr invités à participer à cette manifestation et à la promouvoir auprès de leurs connaissances. Ils recevront des informations complémentaires ultérieurement. Les comptes de l'Association sont sains, même si c'est l'occasion de rappeler aux quelques membres qui ne le font pas de s'acquitter ponctuellement de leurs cotisations. Les manifestations que nous organisons sont essentiellement financées par des contributions externes, notamment celles du Département fédéral des Affaires étrangères.

La vice-présidente et trésorière de l'Association, Madame Sylvie Hofer-Carbonnier, a présenté les comptes, suivis par le rapport des vérificateurs des comptes, qui suggèrent à l'Assemblée de donner décharge au Comité. L'Assemblée suit cette suggestion et approuve les comptes.

Comme cela a été fait les années précédentes, l'Assemblée a eu le loisir d'entendre la lauréate du prix de notre Association présenter son travail. Il s'agissait cette année de Madame Rachel Christinat, qui a rédigé un mémoire intitulé « Le devoir d'information médicale et l'indemnisation du patient en cas de violation », sur lequel le professeur Pierre Wessner a fait un rapport très élogieux. La présentation de la lauréate fut brillante et très applaudie.

Enfin, comme de coutume, l'Assemblée a eu le plaisir d'entendre un orateur invité, en la personne cette fois de Monsieur Olivier Guillod, professeur de droit civil et fondateur de l'Institut du droit de la santé. Le professeur Guillod a présenté une réflexion pleine d'humour et de profondeur sur le Code Civil Suisse, à l'occasion du centième anniversaire de celui-ci, dans un exposé qu'il avait intitulé « Libres propos sur le Célèbre Centenaire Sémillant ». Il a longuement été applaudi par l'Assemblée, qui a été suivie par une verrée offerte par l'Association.

Yves Sandoz

Neuchâtel, mai 2008